Lexique

Administration : la partie du site réservée aux personnes qui le gèrent, à l'adresse du site suivie de /administrator. Les habitants ne la voient pas.

Alias : la fin de l'adresse d'une page (« cantine-et-garderie »). Il se remplit tout seul : n'y touchez pas.

Alternative (texte de remplacement) : la description d'une image, lue par les lecteurs d'écran. Voir chapitre 7.

Article : le nom que le site donne à toute page de texte : une actualité, une page de service, un acte.

Bloc : un morceau de texte dans l'éditeur : un paragraphe, un titre, une image, un tableau. Voir chapitre 6.

Catégorie : le classement d'un article (Actualités, Agenda, Arrêtés du maire…). Elle décide où l'article apparaît sur le site.

Déclaration d'accessibilité : la page qui dit si le site respecte le RGAA, et ce qui ne va pas encore. Obligatoire. Voir chapitre 13.

Empreinte numérique : une suite de chiffres et de lettres calculée à partir d'un fichier. Si le fichier change d'une seule virgule, l'empreinte change. Elle prouve qu'un acte publié n'a pas été modifié.

Fin de publication : la date à laquelle un contenu disparaît tout seul du site.

Galerie : une liste de photos ou de documents qui suit un dossier de la médiathèque. Voir chapitres 5 et 10.

Géoportail de l'urbanisme : le site national où sont publiés les plans locaux d'urbanisme. Voir chapitre 12.

Lecteur d'écran : un logiciel qui lit à voix haute le contenu de l'écran, utilisé par les personnes aveugles ou malvoyantes.

Lettre d'info : le courriel envoyé aux habitants abonnés quand un article paraît. Voir chapitre 9.

Médiathèque : l'endroit où sont rangés toutes les images et tous les documents du site, par dossiers.

Module : un encadré qui s'affiche autour du texte principal (les alertes, la météo, l'inscription à la lettre d'info).

PDF : un format de document qui s'affiche partout de la même façon. Préférez un PDF exporté depuis votre traitement de texte à un PDF scanné.

Publié / Non publié : le **Statut** d'un contenu. Non publié, il existe toujours, mais les habitants ne le voient pas.

RGAA : le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, qui dit comment rendre un site utilisable par tous. Voir chapitre 7.

RGPD : le Règlement général sur la protection des données, qui encadre l'usage des données personnelles. Voir chapitres 8 et 13.

Tag : une étiquette ajoutée à un article. En communauté de communes, les tags portent le nom des communes concernées.

Version : une copie d'une page enregistrée à chaque modification. Elle permet de revenir en arrière. Voir chapitre 6.